

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2013 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : **17 septembre 2013**

Date d'affichage : **17 septembre 2013**

Présents : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Michèle DANANCIER, Robert SEVE, Elodie LELARDOUX. Eric GUILLERMIN, Gilles DONGUY

Absents excusés : Françoise BILLOUD et Jean-Claude GONOD

Pouvoirs : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET
Françoise BILLOUD donne pouvoir à Michèle DANANCIER

Secrétaire : Michèle DANANCIER

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet est approuvé sans remarque.

Ecole : point sur la rentrée 2013

Dominique COLIN, maire-adjoint fait le point sur la rentrée 2013.

L'école de Béný a fait la rentrée avec 77 élèves. Les effectifs sont donc en forte baisse suite à de nombreux déménagements pendant l'été et un petit nombre (5) d'enfants faisant leur rentrée en petite section.

PS MS : Mme Bouton	GS CP : Mme Pion et Mme Michel (vendredi)	CE1 CE2 : Mme Boivin Mme Paya (mardi)	CM1 CM2 : Mme Chavanne Mme Paya (jeudi)
15 élèves	18 élèves	22 élèves	22 élèves
5 PS 10 MS	9 GS 9 CP	11 CE1 11 CE2	13 CM1 9 CM2

L'Inspection académique a pris la décision de garder la 4^{ème} classe sur l'argument que le permis de construire de l'opération de 17 logements collectifs à Dortan avait été délivrée au mois de juin.

Il est donc important que cette opération sorte rapidement pour ne pas se trouver face à la même difficulté à la rentrée 2014.

Les projets des enseignants pour l'année sont :

- *Production d'écrit* (pour toute l'école) : élaboration d'un recueil d'écrit, travail sur différents types d'écrit (lettres, recettes, bd, la presse).

Eventuellement (avec accord du sou des écoles) : rencontre avec un auteur de littérature de jeunesse et représentation sous forme de pièce de théâtre de cet album

- *Carnaval* (date à définir) : mise en place d'une battucada

- *Cycle équitation avec les écuries d'Octo* : Pour toutes les classes quelques séances (si accord du Sou).

- *Les incorruptibles* : concours interclasse sur la lecture de livre.

Organisation de troc des connaissances : échange interclasse sur des contenus scolaires.

- *Usep* : Classes de CE et GS-CP :

- Kin Ball : rencontre à Béný (3 équipes et un gros ballon),
- participation à la rencontre départementale usep (jeux collectifs),
- cross à Béný
- Classe de CM : rencontre départementale orientation à Hautecourt, cross à Béný, ...

Marie-Ange Chavanne (en charge des cours moyens) a réussi le CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur).

En tant que maître formateur, elle accueillera dans sa classe des étudiants de l'IUFM et des professeurs stagiaires.

12 enfants de primaire prennent le car scolaire.

Un arrêt de car supplémentaire a été refusé par le Conseil général aux Flamins. Un réexamen sera sollicité en vue de l'année prochaine.

La cantine : Pour la rentrée 2013, entre 50 et 55 enfants, soit quelques enfants de moins que pour la rentrée 2012/2013. Avec l'effectif de cette rentrée, aucun problème rencontré concernant la gestion des enfants pendant les repas.

Le centre de loisirs : La fréquentation du centre par rapport à 2012/2013 a augmenté et la fréquentation est plus régulière.

Depuis la rentrée jusqu'à 17 enfants le matin. Pour le soir, l'effectif est de 16 à 30 enfants.

Ecole : acquisition matériel motricité

Dominique COLIN, maire-adjoint présente le matériel proposé à l'acquisition par les enseignants.

Il s'agit d'équiper en matériel de motricité la salle d'évolution de l'école maternelle. Cet investissement avait été retardé après l'ouverture du bâtiment pour cause d'indisponibilité budgétaire.

Le matériel se compose de socles, barres, poutre, banc, et bloc en mousse plastifiée, pour pouvoir composer des parcours ou faire des ateliers. La somme totale est de 2 759,50 € TTC, déjà prévue au budget d'investissement.

Pour la cantine, 42 patères seront achetées pour 278 € et placées dans la salle Marmont.

Ecole : réforme des rythmes scolaires

Dominique COLIN, maire-adjoint présente la réforme des rythmes scolaires et son application à la commune de Bénvy pour la rentrée 2014.

La commune doit produire un projet d'organisation du temps scolaire avant la fin de l'année 2013.

Les objectifs de la réforme sont :

- Mieux répartir le temps de classe sur la semaine.
- Alléger la journée de classe.
- Programmer les enseignements aux moments les plus propices aux apprentissages.
- Améliorer l'articulation entre temps scolaire et périscolaire.
- Favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques.

La nouvelle organisation du temps scolaire sera la suivante :

24 heures de classe hebdomadaires sur 9 demi-journées : 5 jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin

Pause méridienne : 1 h 30 minimum

Journée : 5 h 30 maximum - ½ j : 3 h 30 maximum

La commune doit mettre en place des activités périscolaires (3 heures hebdomadaires) pour compléter les journées et pour permettre aux enfants de s'ouvrir à de nouvelles compétences sportives artistiques et culturelles.

Taux d'encadrement : Les enfants doivent être encadrés par du personnel qualifié.

1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (si Projet éducatif communal)

1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (si Projet éducatif communal)

Qualification de la direction de l'accueil :

Le responsable de l'accueil des enfants doit être diplômé :

- si moins de 80 mineurs : BAFD ou diplôme équivalent
- si plus de 80 mineurs et plus de 80 jours : diplôme professionnel ou équivalent

Qualification de l'équipe d'animation :

L'équipe d'encadrement doit comprendre 50 % de personnes qualifiées (BAFA ou équivalent), 30 % stagiaires et 20 % non qualifiés

Cas de l'école de Bénvy :

77 élèves (24 maternelles et 53 primaires) = 5 groupes
4 jours par semaine
20 € de l'heure (x 1,33 pour les charges)
36 semaines
Soit une dépense annuelle d'environ = 21 280 €

Le cadre de la démarche :

- Diagnostic partagé : Locaux et sites d'activités disponibles.
Nombre de groupes maternelle et primaire.
- Budget annuel nécessaire (Fonctionnement).
- Réalisation du projet éducatif territorial : Organisation du temps de travail.
Choix de la nature des activités périscolaires.
- Organisation du travail des agents et recrutement.
- Mise en œuvre des activités et régulation au quotidien.
- Gestion financière et comptabilité des dépenses induites.

La méthode de projet :

La commission des affaires scolaires travaille et propose.
Le conseil d'école débat et valide.
Le conseil municipal décide du projet éducatif territorial.
L'Education nationale décide de l'organisation du temps.
Le Conseil Général décide du transport scolaire.

Les points de vigilance :

Le diagnostic.
Le niveau d'ambition et les capacités budgétaires.
La concertation.
Le recrutement et l'organisation du temps de travail.
Le calendrier.
La mise en œuvre au quotidien.

Le conseil municipal valide le cadre du projet suivant :

Un pilote : l'adjoint aux affaires scolaires.
Un effort budgétaire potentiel de 20 000 € en année pleine.
Une méthode : la concertation.
Une échéance : décembre 2013.

Une première réunion de la commission des affaires scolaires aura lieu le 1^{er} octobre à 20 h 00. Le déroulement de la démarche sera ensuite débattu en conseil d'école le 15 octobre.

Equipement informatique de la mairie

Jean-François NALLET, maire-adjoint, présente un point sur l'équipement informatique de la Mairie. L'entreprise a terminé les travaux d'installation décidés au mois de mai. Le matériel informatique a été entièrement renouvelé et tous les postes sont en réseau.

Point sur le site Internet

Jean-François NALLET, maire-adjoint, présente un point sur le site internet de la mairie après son ouverture fin août. Le site est accessible et a été alimenté avec des articles sur les événements de la rentrée. Il reste encore 20 % de contenus à terminer. Le maire, les adjoints et la secrétaire sont en formation pour la rédaction et la mise en ligne des articles. Le travail sur le choix du logo est reporté à plus tard.

Chantier éclairage public et enfouissement des réseaux

Patrick BAVOUX, maire-adjoint, présente un point sur le chantier de l'éclairage public. La mise en place des mâts est en cours. Il y a un retard dans la livraison des luminaires. Ils devraient être mis en place à partir de la semaine 40. Les réseaux Orange et ERDF sont en service avec le réseau enfoui. Les poteaux déposés seront stockés à la plate forme de Garavand. Il y aura moins de décoration à Noël sur la rue centrale du fait qu'il faudra acquérir des guirlandes adaptées à la nouvelle disposition des mâts. Toutes les lampes de l'éclairage public seront changées sur le reste de la commune. Quatre postes de commande d'éclairage public seront modernisés avec pose d'horloges astronomiques. La coupure de minuit à 6 h du matin est confirmée.

Dénomination des voies et numérotation des maisons

Patrick BAVOUX, maire-adjoint, présente un point sur le chantier de la dénomination des voies. Les travaux ne sont pas terminés. Le prestataire est en retard pour achever le projet. La facture du solde ne peut donc pas être honorée. Pour l'instant, l'entreprise n'a pas donné suite à la demande de la commune pour finir rapidement et correctement les travaux. Un courrier recommandé lui a été adressé.

Travaux de voirie

Patrick BAVOUX, maire-adjoint, présente les propositions de la commission sur les travaux de voirie.

Des travaux de réfection de la couche de roulement sont prévus rue du manoir et aux Grilletts.

Patrick BAVOUX propose la mise en place d'un stop à la sortie du parking de la mairie. Il sera réalisé dans un premier temps sous forme d'une bande blanche tracé au sol et de l'inscription STOP au sol (si conformité réglementaire).

Si cette première étape s'avère insuffisante pour sécuriser cette sortie, un panneau pourrait être posé en cherchant à ne pas masquer la vue sur la droite en sortant.

Des quilles amovibles seront installées devant la cantine pour éviter que les parents d'élèves ne stationnent leur véhicule jusque devant le portail de l'école.

Projet de logements collectifs Ain Habitat

Dominique COLIN, maire-adjoint, présente un point sur le projet d'Ain Habitat.

Le permis de construire a été signé fin juin. Il n'a pas été contesté.
Les appels d'offres effectués par Ain habitat cet été se sont avérés infructueux.
Ain habitat révisé son dossier de consultation, procède à une nouvelle consultation des entreprises à l'automne, et repousse l'échéance de réalisation de 3 mois.

En vue du lancement des travaux, le conseil municipal décide le versement de l'indemnité d'éviction au GAEC Robin sur la parcelle d'1 hectare à Dortan pour la somme de 5000 €.

Projet de plan d'eau

Dominique COLIN, maire-adjoint présente un point sur le projet de plan d'eau.
Le paysagiste Olivier Fontaine a été missionné au mois d'avril pour faire une estimation du projet de plan d'eau dont l'esquisse a été présentée lors du précédent conseil municipal.
Les travaux du projet sont estimés à 90 000 € HT.

Il faudra procéder à des analyses du sol pour s'assurer que le sol est bien imperméable sur le site. Compte tenu de l'estimation de coût, le projet ne pourra pas se réaliser sans un taux de subvention significatif.

La prochaine équipe municipale décidera si le projet est prioritaire et les modalités possibles d'une programmation budgétaire.

Décision budgétaire modificative

Le maire, Georges RODET, propose de rectifier des attributions de numéro de compte. En effet, des subventions ont été imputées sur de mauvais compte : 1331 et 1338 au lieu des comptes 1341 et 1348.
Il est décidé la modification budgétaire de la section d'investissement suivante :

Compte 1331 : -5072,47
Compte 1338 : -27622,11
Compte 1341 : +5072,47
Compte 1348 : +27622,11

Convention de transfert de Certificat d'Economies d'énergie (CEE) au SIEA

Patrick BAVOUX, maire-adjoint, présente une demande du SIEA pour un conventionnement permettant de transférer les certificats d'économie d'énergie obtenus par la commune au syndicat.
Le conseil municipal décide de remettre cette éventuelle décision dans l'attente d'une réponse du syndicat sur le déploiement de la fibre optique.

Contrat de maintenance informatique de la médiathèque

Isabelle CORSAIN, maire-adjoint présente une proposition de renouvellement des conventions de maintenance sur l'informatique de la médiathèque.
Le conseil municipal décide de renouveler la convention pour le logiciel Microbib (382,72 € TTC) et pour la maintenance du matériel avec la société Micronov (201,32 € TTC).

Informations et questions diverses

Plan local d'urbanisme : Le dossier approuvé en mai n'a pas été contesté dans le délai de recours devant la juridiction administrative, ni par un particulier ni par une personne morale. Il est donc opposable sans restriction. Jean-François Nallet, adjoint à l'urbanisme propose une réunion de clôture avec les urbanistes le 11 octobre à 19h30.

Avis de naissance : Eliot GROSJEAN né le 12 septembre 2013 au hameau des Manilliers

Assemblée générale de la retraite sportive : L'association se porte bien avec 85 inscrits et de nombreuses activités proposées.

Assemblée générale des jeunes sapeurs pompiers : Elle s'est tenue salle Garavand ; actuellement 3 jeunes du canton préparent l'examen.

Réunion du bureau du Club de rugby : Les membres du RCB attendent que la municipalité investisse dans des infrastructures au stade pour donner plus de confort à la pratique sportive.

Le manque de cadres dirigeants et de projet sportif, ajouté à la déperdition de joueurs qui menacent le club (annulation de la saison dès le deuxième forfait) ne plaident pas en la faveur d'investissement lourd pour l'instant.

Un travail pourra être entrepris par le club avec la prochaine équipe municipale.

Le repas du CCAS : Il a eu lieu le 14 septembre. L'animation de « Pascal et Gilou » et le bon repas servi par « la Mère Moissonier » ont permis aux 57 invités de passer une bonne journée.

Lettre de Gérard BABAD : Il réclame au Conseil général une limitation de vitesse au hameau du Poiziat. En réponse à sa demande, le Conseil Général a fait une étude sur les vitesses constatées au Poiziat. Il s'avère que la limitation de vitesse à 90 km /h est bien respectée. Une demande sera faite pour réduire à 70 Km/h.

Dates des prochaines élections :

Elections municipales : 23 et 30 mars 2014

Elections européennes : le 25 mai 2014